

Le 28 juillet 2020

**Hervé Morin demande à SNCF Réseau de tenir ses engagements et suspend ses paiements à SNCF**

A l’occasion de sa venue hier à la gare de Gisors, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a évoqué les difficultés récurrentes rencontrées par les usagers normands du train : retards, suppressions de rames, trains mal composés, retard de remise en service des voies en fin de chantier le week-end ou le matin…

*« Nous rencontrons des difficultés incontournables liées aux travaux d’EOLE et aux retards de livraisons des nouveaux trains commandés chez Bombardier, qui expliquent en partie les mauvaises conditions de transport ferroviaire pour les usagers. Mais on ne peut pas entendre que les engagements pris par SNCF Réseau ne soient pas tenus, notamment lorsqu’il s’agit de permettre la circulation des trains en fin de chantier le matin ou le dimanche soir, ou de permettre le passage du dernier train du soir avant le démarrage du chantier. Comment peut-on accepter que des travaux mal réalisés sur une voie aux Batignoles se traduisent par la mise au tapis de 9 rames TER2NNG sur 16 dont on dispose pour tenir le plan de transport ? Il n’est pas acceptable que les Normands payent le prix de ces dysfonctionnements incompréhensibles.»* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

**A ce titre, le Président de Région a demandé ce matin à Jean Pierre Farandou, Président de la SNCF, une réunion d’urgence pour évoquer les dysfonctionnements subis par les voyageurs entre la Normandie et Paris et établir un plan d’actions.  Hervé Morin engage par ailleurs devant les juridictions administratives une procédure contre SNCF Réseau. La Région Normandie a également décidé de suspendre ses paiements à la SNCF à partir d’aujourd’hui jusqu’à ce qu’un plan d’actions crédible soit mis en place.**

Hervé Morin souhaite qu’une convention d’engagement entre SNCF Réseau, en charge de l’entretien et de la modernisation du réseau ferroviaire, et la Région Normandie soit mise en place, fixant les obligations du gestionnaire d’infrastructure vis-à-vis de l’autorité organisatrice qu’est la Région.

Une demande d’indemnisation sera introduite auprès de SNCF Réseau afin d’obtenir une compensation pour les désagréments subis par les voyageurs.

Pour mémoire, la Région applique déjà des pénalités à SNCF voyageurs, en tant que transporteurs sur les lignes normandes, telles que prévues dans la convention TER : chaque train en retard, supprimé ou sous-composé du fait du transporteur entraîne  une pénalité. Par ailleurs un système de bonus/malus vient compléter ce dispositif.

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr